

Protection Sociale Complémentaire

POUR LA FSMI-FO SON APPLICATION DEVRA ÊTRE EFFECTIVE LE 1ER JANVIER 2025 !

L'accord ministériel du 16 mai 2024 qui a fixé la date de mise en œuvre de la PSC à compter du 1er janvier 2025, **DOIT ÊTRE RESPECTÉ !**

Mais manifestement le ministère de l'Intérieur se moque de ses agents :

Dans son appel d'offres de marché, publié au JO le 14 septembre 2024, le ministère précise que la mise en œuvre est envisagée au « **second semestre 2025** »... ?

Immédiatement saisie par la FSMI-FO, l'administration invoque un délai nécessaire de plusieurs mois pour la mise en œuvre technique et pour informer les agents et les retraités sur le dispositif.

Jusqu'à quand le ministère va-t-il mener en bateau ses agents qui s'interrogent et veulent des réponses !?

La FSMI-FO demande au ministère un point d'information pour l'ensemble des agents !